

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Attestation sur l'honneur

Nom :

Grade :

Prénom :

Service :

J'atteste sur l'honneur utiliser en 20____, à l'occasion de mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail, pour un nombre de jours au moins égal à 30, l'un des moyens de transport suivants :

- ☐ cycle ou cycle à pédalage assisté personnel
- ☐ trottinette, mono-roue, gyropode, skateboard, hoverboard, etc.
- ☐ engin de déplacement personnel motorisé, loué ou mis à disposition en libre service, à condition qu'il soit équipé d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique lorsqu'il est motorisé.
- ☐ en tant que conducteur ou passager en covoiturage ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions au sens du III de l'article L. 224-7 du code de l'environnement.

Préciser, dans tous les cas, la période d'utilisation du mode de transport ouvrant droit au FMD en 20____ :

- ☐ de 30 à 59 jours (ouvrant droit à 100 € de forfait)
- ☐ de 60 à 99 jours (ouvrant droit à 200 € de forfait)
- ☐ au moins 100 jours (ouvrant droit à 300 € de forfait)

En cas de covoiturage, joindre obligatoirement l'un des justificatifs suivants :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ;
- une attestation sur l'honneur du covoitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles ;
- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage : <http://covoiturage.beta.gouv.fr>

Fait, le .. / .. / 20 .., à ...

Signature de l'agent :

Visa du supérieur hiérarchique :

Attestation à adresser à la Direction des Ressources Humaines, service de la paye, sous couvert de votre chef de service, avant le 31 décembre de l'année en cours. Le FMD est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.